

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 soit 5,25 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Autres marchés

7188985701 - AM

Préfecture des Yvelines

Délégation de service public pour le dépannage, l'évacuation et la mise en fourrière des véhicules enlevés sur autoroutes et voies non concédées du département des Yvelines

AVIS DE CONCESSION

I. Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice :

M. le préfet des Yvelines, préfecture des Yvelines, direction de la réglementation et des élections, bureau de la réglementation générale, 1, rue Jean-Houdon, 78010 Versailles cedex - www.yvelines.gouv.fr

Points de contact : bureau de la réglementation générale, tél. 01 39 49 73 20 ou 76 83 - pref-dre-dsp-depannage@yvelines.gouv.fr

II. Objet (intitulé, description des prestations et critères d'attribution) :

Intitulé : concession de service public pour les opérations de dépannage, d'évacuation des véhicules et le cas échéant de mise en fourrière.

Lieu d'exécution : autoroutes et voies assimilées non concédées du département des Yvelines, énumérées à l'annexe de l'arrêté préfectoral n° DRE 09-056 du 19 février 2009 approuvant le cahier des charges des garagistes dépanneurs sur autoroutes et voies non concédées du département.

Durée de la concession de service public : 5 ans à compter du 1er janvier 2020.

Critères de sélection des candidatures et critères de sélection des offres : pour être retenu à présenter une offre, les candidats doivent remplir les conditions administratives pour participer à une concession de service public et satisfaire aux conditions d'agrément prévues au cahier des charges des garagistes dépanneurs susvisé comme indiqué dans le règlement de la consultation.

L'offre sera appréciée selon les critères suivants.

- rapidité d'intervention (50 %)

- performance des moyens (50 %)

- qualité de la prestation au public (pour départager les offres équivalentes).

III. Renseignements d'ordre juridique :

Forme juridique : contrat de concession de service public en application de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et de son décret d'application n° 2016-86 du 1er février 2016.

Nature de la convention : seules les entreprises habilitées par ce contrat de concession de service public pourront effectuer les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules et de mise en fourrière, sur la partie du réseau autoroutier et voies non concédées des Yvelines susvisées. Une entreprise peut être sélectionnée pour intervenir sur plusieurs secteurs. Les contrats des attributaires seront des concessions.

IV. Procédure ou modalités pour candidater

Dossiers de candidatures à retirer à :

La préfecture des Yvelines, direction de la réglementation et des élections, bureau de la réglementation générale, 1, avenue de l'Europe, 78000 Versailles, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45.

ou sur le site internet de la préfecture : <http://www.yvelines.gouv.fr>

Date et heure limites de réception des candidatures : le lundi 18 mars 2019 à 15 h 45.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 décembre 2018.

Avis administratifs

7192494201 - AA

Commune de LE VÉSINET

Modification du Plan Local d'Urbanisme AVIS

Par arrêté n° 2018-111 en date du 3 décembre 2018, M. le maire du Vésinet a prescrit le lancement de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 février 2014 et modifié selon la procédure simplifiée le 3 mai 2017 sur le territoire de la commune.

Cet arrêté fixe les objectifs de modification du dossier de PLU poursuivis par la collectivité.

Il peut être consulté au service urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

L'arrêté mentionné a été affiché en mairie du Vésinet durant un mois et sur le site Internet de la Ville.

7193543301 - AA

Commune d'AIGREMONT (Yvelines)

Enquête publique relative à la modification des périmètres délimités des abords pour les monuments historiques sis à Aigremont RAPPEL - AVIS

Par arrêté municipal n° 2018/13 en date du 13 décembre 2018, M. le Maire d'Aigremont a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification des périmètres délimités des abords pour les monuments historiques sis à Aigremont

À cet effet, M. Alain CLERC a été désigné par M. le président du Tribunal administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur.

En vertu de l'article L123-9 du Code de l'environnement, la durée de l'enquête publique pouvant être réduite à 15 jours pour un projet, plan ou programme ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale, la présente enquête publique entrant dans ce cadre, sa durée est réduite.

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'Aigremont du lundi 7 janvier 2019 au samedi 26 janvier 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- les lundis, mardis, et vendredis : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,

- les jeudis et mercredis : de 8 h 30 à 12 h 00,

- les samedis : de 9 h 30 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations :

- soit sur le registre d'enquête à la mairie d'Aigremont,

- soit sur le site dédié suivant :

<http://perimetresdelimitesdesabords-aigremont.enquetepublique.net>

ainsi qu'à l'adresse mail suivante :

perimetresdelimitesdesabords-aigremont@enquetepublique.net

- soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'Aigremont.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Aigremont :

- le vendredi 11 janvier 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,

- le mardi 15 janvier 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,

- le samedi 26 janvier 2019 de 9 h 30 à 12 h 00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis à M. le Maire d'Aigremont dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Avis administratifs

7193690601 - AA

Ville de POISSY

Avis de participation du public par voie électronique Permis d'aménager PA 078 498 18Y0003 comportant une étude d'impact AVIS ADMINISTRATIF

Par arrêté n° 2019/007T, le public est informé qu'en application des Codes de l'urbanisme et de l'environnement, le maire de Poissy soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, la demande de permis d'aménager PA 078 498 18Y0003 déposée par la SCCV Saint-Jean-Baptiste concernant un projet sis : avenue de Pontoise (ancien terrain / parking PSA Porte d'Achères) à Poissy.

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone d'activités, sur une emprise d'environ 4 hectares.

Les 2 lots (l'un d'une superficie de 6 000 m2 et l'autre de 32 831 m2) seront dédiés au développement de l'activité économique du secteur et à l'accueil de nouvelles entreprises (2 lots avec possibilité de division jusqu'à 14 lots au total).

Il s'agit de créer des locaux d'activités et de bureaux pour une surface construite d'environ 19 700 m2. Le projet de construction sur la parcelle P1 prévoit la création d'une boulangerie industrielle d'environ 1 700 m2. Le projet de construction sur la parcelle P2, en cours de définition aujourd'hui, prévoit la création de locaux d'activités et d'un pôle de services, d'environ 18 000 m2 de surface de plancher. Ce projet ayant donné lieu à une évaluation environnementale, il fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique. Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment la demande de permis d'aménager, l'étude d'impact liée au projet et la note relative à l'absence d'observations de l'Autorité Environnementale.

La participation du public se déroulera par voie électronique à partir de la page internet www.villepoissy.fr/rubriquescadre-de-vie / onglet les grands projets pendant une période de 31 jours échelonnés du mardi 29 janvier au jeudi 28 février 2019 inclus.

Le dossier pourra être mis à disposition sur support papier à la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, 112 ter, rue du Général-de-Gaulle, 78300 Poissy aux jours et heures habituels d'ouverture du service, soit :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,

- à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, devront parvenir à l'adresse participationurbanisme@ville-poissy.fr du 29 janvier 2019 au 28 février 2019 à 17 h 30. Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Des observations et propositions pourront également être adressées par courrier à M. le Maire, Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, hôtel de ville, place de la République, 78300 Poissy ou déposé sur le registre papier à disposition du public.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la SCCV SAINT-JEAN-BAPTISTE, représentée par la société PRIMOVILLA, représentée par M. Loïc LE MOAN, 22, rue Gustave-Eiffel 78300 Poissy, seoudia.askri@aicconsultants.fr 01 39 22 39 39.

Des informations sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être obtenues auprès de la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, 112 ter rue du Général-de-Gaulle, 78300 Poissy, 01 39 22 55 91.

À l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront à disposition du public sur la page internet du site www.ville-poissy.fr/rubriquescadre-de-vie / onglet les grands projets, pour une durée de 3 mois.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis d'aménager est le maire de Poissy. Les décisions qui pourront être adoptées au terme de la participation du public par voie électronique seront soit un arrêté accordant le permis d'aménager avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis d'aménager ou un arrêté de sursis à statuer.

7192775201 - AA

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Commune de CHAPET

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Chapet AVIS DU PUBLIC

Mise à disposition du public du dossier de présentation.

Le public est informé que, par délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2018, le Président de la Communauté urbaine GPSEO a prescrit une procédure de modification simplifiée du PLU de Chapet. Cette modification simplifiée a pour objet la suppression dans le règlement écrit de la mention du périmètre de gel.

Un dossier de présentation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Chapet est mis à disposition du public pour une durée d'un mois du 26 janvier 2019 au 23 février 2019.

Ce document est consultable sur le site internet de la Communauté Urbaine : www.gpseo.fr.

Toute personne intéressée pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de M. le Président Grand Paris Seine et Oise, bâtiment Autoneum, Rue des Chevries, 78410 Aubergenville.

Le dossier complet, accompagné du registre ouvert pour recueillir les observations du public, est également consultable, du 26 janvier 2019 au 23 février 2019 inclus, à la mairie de Chapet, durant les heures d'ouverture au public.



ACHAT - VENTE facile !
Avec les petites annonces

le **Courrier** des Yvelines

Vie de sociétés

7193731401 - VS

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MONTAL

Société Civile

au capital de 150 euros

Siège : 15, rue des Éveuses

78120 RAMBOUILLET

443 965 116 RCS de Versailles

DISSOLUTION

Par décision de l'AGE du 21 décembre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme PACAULT Lise, 15, rue des Éveuses 78120 Rambouillet et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de Versailles.

Vie de sociétés

7193372001 - VS

ABPM AVOCATS

Centre Oasis Dury

Allée de la Pépinière

Les Tulipiers

80044 AMIENS Cedex 1

TODEMINS

Société à responsabilité limitée transformée en

société par actions simplifiée

au capital de 100 000 euros

Siège social : 23, rue de Beauce

ZA Les Perriers

78500 SARTROUVILLE

RCS Versailles 380 027 128

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la société.

M. José DE SOUSA GONCALVES, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

Présidente de la société : Mme Valérie DE SOUSA GONCALVES demeurant à Thézy-Glimont (80440), 7, rue Paul-Morel.

Directeur général : M. José DE SOUSA GONCALVES demeurant à Thézy-Glimont (80440), 7, rue Paul-Morel.

Pour avis Le Président

7193662501 - VS

SAS SYLVIN

Société par Actions Simplifiée

au capital de 11 433,67 euros

Siège social :

88, rue des Martyrs-de-la-Résistance

78800 HOUILLES

RCS Versailles 709 800 460

DISSOLUTION CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGE du 31 décembre 2018, il a été décidé :

- de la dissolution de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

- de nommer comme liquidateur Mme Françoise LEYMARIE, 88, rue des Martyrs-de-la-Résistance 78800 Houilles.

Suivant l'AGO du 31 décembre 2018, cette dernière :

- a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2018, donné quitus de sa gestion au liquidateur Mme Françoise LEYMARIE et l'a déchargée de son mandat,

- a prononcé la clôture de liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation, ainsi que le dépôt des comptes de liquidation seront effectués au GTC de Versailles.

7193536301 - VS

LA COMPAGNIE MINCA-TRAN

SAS au capital de 10 000 euros

74, rue d'Anjou

78000 VERSAILLES

RCS Versailles 840 766 620

CAPITAL SOCIAL

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2018 il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 10 000 euros à 30 000 euros.

Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES



Transmettez-nous toutes vos annonces légales et judiciaires (Vie de Sociétés, Fonds de commerce, Enquêtes Publiques, Marchés Publics, Avis d'attribution, Publications Judiciaires, Ventes Judiciaires, autres annonces légales) par 4 moyens au choix :

par e-mail : annonces.legales@medialex.fr

par fax : 0 820 309 009 (0,12€ TTC/mn)

par courrier : BP 51579

35515 Cesson Sévigné Cedex

Pour toute information complémentaire, contactez-nous au 02 99 32 50 43



Vous quittez la région ?



Vous quittez le pays ?

Abonnez-vous !
c'est + pratique !

le **Courrier** des Yvelines